

## REGLEMENT DU CONCOURS TROPHEES DU FUNERAIRE 2026 « CONSOLATION »

### ARTICLE 1 - Organisateur du Concours :

La Société anonyme PREVISEO OBSEQUES, dont le siège social est sis 16-18 Bd Vaugirard, 75015 PARIS, au capital de 500.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS (RCS), sous le numéro : 409 463 866, organise un concours du 10 juin au 10 septembre 2026, selon les modalités décrites dans le présent Règlement.

### ARTICLE 2 – Objet du Concours :

1. L'objet du concours (ci-après aussi dénommé Prix ou Trophée) consiste en :

*Les Trophées du Funéraire entendent mettre en avant des réalisations et initiatives qui participent à la consolation des vivants à la suite d'un deuil et qui génèrent une créativité au service de l'intérêt général.*

A ce titre les réalisations et initiatives devront :

- Entrer dans une des 3 catégories définies
- Apporter une réponse concrète à un besoin en lien avec la consolation du deuil
- Être accessibles au plus grand nombre

#### Les Trophées se déclinent en 3 catégories :

- **Innovation funéraire :**  
Répertoire des nouvelles pratiques, technologies, approches qui transforment les rites, services et modes funéraires (crémation ou inhumation)

##### Type d'initiatives attendues :

*Innovations technologiques, nouveaux rituels, espaces mémoriels numériques, innovations écologiques, innovations des infrastructures, plateformes numériques, cimetières intégrant des innovations au service des usagers, soutien innovant pour les endeuillés, objets connectés...*

- **Savoir-faire funéraire :**  
Mettre à l'honneur le savoir-faire et l'artisanat français du domaine funéraire

##### Type d'initiatives attendues :

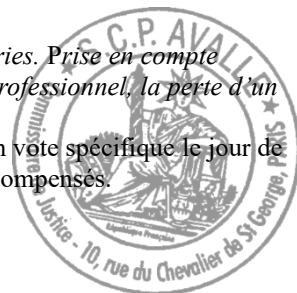
*Urnes et monuments funéraires, bijoux mémoriels, fleurs, plaques, lumignons, bougies, capitons...*

- **Consolation :**  
Soutenir les personnes endeuillées et accompagner leur peine que ce soit par un soutien émotionnel ou matériel

##### Type d'initiatives attendues :

*Soutien aux personnes en deuil, plus particulièrement aux enfants, jeunes et fratries. Prise en compte également des accompagnements liés à la mort traumatique, le deuil en milieu professionnel, la perte d'un animal de compagnie. Services et supports d'accompagnement du deuil.*

Cette catégorie sera récompensée du « **Grand Prix de la Consolation** » selon un vote spécifique le jour de la remise des prix soit le mercredi 4 novembre 2026. Trois (3) lauréats seront récompensés.



**A ces 3 catégories s'ajoute :**

**Le Prix « Coup de cœur » :** *Pour ce prix transverse, les collaborateurs de Préviséo Obsèques et des représentants qualifiés des caisses régionales du Crédit Agricole sont invités à récompenser une candidature parmi toutes les candidatures cumulées des 3 catégories.*

Les initiatives devront être portées et/ou issues :

- De porteur.e.s de projets en phase de lancement, de commercialisation ou de développement,
- De toutes structures (association, SCOP/SCIC, société commerciale, auto-entrepreneuriat...),
- De collectivités locales.

**2. Qualités attendues**

Les qualités suivantes seront prises en compte par les membres du comité de sélection et du jury pour l'évaluation et la sélection des projets :

- Le projet est en phase de lancement, de commercialisation ou de développement,
- Le besoin auquel le projet répond est identifié : un diagnostic a été établi et la solution est pertinente au regard du diagnostic de départ
- Le projet présente un potentiel de viabilité économique
- L'ambition du projet est manifeste
- Le porteur démontre une bonne connaissance des enjeux du secteur funéraire

**ARTICLE 3 – Conditions de participation à la présélection :**

La participation à la pré-sélection du concours est sans obligation d'achat.  
La pré-sélection est réalisée par Préviséo Obsèques.

Le Participant à la pré-sélection doit justifier des conditions suivantes :

- Être une personne morale déclarée et domiciliée en France métropolitaine ou territoires ultramarins français, en Belgique, au Canada, ou bien, une personne physique majeure résidant sur les territoires français depuis au moins 5 ans qui s'engage, une fois lauréate à monter en France une structure porteuse pour son projet sélectionné dans un délai maximum de 12 mois
- Avoir déjà expérimenté la solution
- Avoir une forme juridique (société commerciale, association, SCOP/SCIC, collectivité locale, auto-entrepreneuriat ...)
- Respecter la législation française

**ARTICLE 4 – Modalités de candidature des présélectionnés :**

- Prendre intégralement connaissance du présent règlement préalablement à l'accord de participation au concours. La validation de l'inscription vaudra acceptation sans réserve du règlement.
- Pour candidater, les Participants présélectionnés devront remplir le formulaire de candidature disponible sur le site des Trophées <https://concourspreviséo.fr/> et y joindre un visuel avant le 10 septembre 2026 à 23h55
- Il appartient aux Participants présélectionnés de donner un nom à leur candidature.

**ARTICLE 5 – Réglementation spécifique aux Trophées :**

La participation aux Trophées du Funéraire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.



Le Concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La société organisatrice pourra, en cas de non-respect du présent Règlement, disqualifier un Participant ne pouvant justifier de ces conditions de participation.

## **ARTICLE 6 – Organisation du concours :**

Le concours se déroulera en 5 étapes du 10 juin au 10 septembre 2026

### Etape 1 : Présélection des candidatures

La présélection des candidatures se fait à la fois par repérage parmi les candidatures des années précédentes, par indication, par sollicitation et détection par tous moyens. C'est la direction de Préviséo Obsèques qui détermine la liste des candidatures présélectionnées pour participer au concours. Les porteurs des candidatures présélectionnées seront directement prévenus par Préviséo Obsèques, recevront le présent règlement et seront invités à candidater sur le site <https://concourspreviséo.fr/> avant la date du 10 septembre 2026 à 23h55, terme de rigueur.

### Etape 2 : Dépôt des candidatures

Les Participants présélectionnés au présent Concours devront avoir déposé leur candidature sur le site [concourspreviséo.fr](https://concourspreviséo.fr) avant la date du 10 septembre 2026 à 23h55, terme de rigueur.

### Etape 3 : Sélection des finalistes

Entre le 11 septembre et le 21 septembre 2026, le comité de sélection des Trophées procèdera à la sélection des finalistes ; les candidats en seront informés à partir du 22 septembre 2026.

### Etape 4 : Jury

Les organisateurs réuniront le 8 octobre 2026 les membres du Jury qui sera composé par leurs soins, comportant des représentants de la SA PREVISEO OBSEQUES auxquels seront associés des personnes qualifiées. Le jury ainsi constitué aura la charge de désigner les lauréats des catégories « Innovation Funéraire » et « Savoir-faire Funéraire ». Les membres du Jury désigneront les trois lauréats sélectionnés du « Grand Prix de la Consolation » dont le podium sera connu le jour de la remise des prix soit le mercredi 4 novembre 2026 à la suite d'un vote participatif du public, comptant pour moitié, et du vote des membres du Jury présents sur place comptant pour l'autre moitié.

### Etape 5 : Annonce des lauréats des catégories « Innovation Funéraire » et « Savoir-faire Funéraire »

Les lauréats seront avisés des résultats à partir du 9 octobre 2026. Le présent Règlement impose donc à chaque candidat de faire figurer à la suite de son identité, qualité et domicile, son adresse de messagerie électronique.

### Etape 6 : Annonce du lauréat du prix « Coup de cœur »

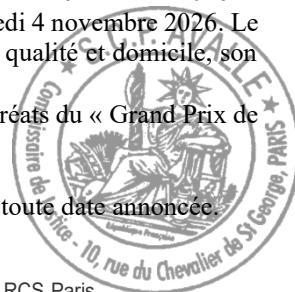
Le lauréat sera avisé des résultats à partir du 23 octobre 2026. Le présent Règlement impose donc à chaque candidat de faire figurer à la suite de son identité, qualité et domicile, son adresse de messagerie électronique.

### Etape 7: Annonce spécifique des trois (3) lauréats du « Grand Prix de la Consolation »

Les trois (3) lauréats du « Grand Prix de la Consolation » seront avisés des résultats à partir du 9 octobre 2026 et seront invités à présenter sur scène leur initiative lors de la soirée de remise des prix le mercredi 4 novembre 2026. Le présent Règlement impose donc à chaque candidat de faire figurer à la suite de son identité, qualité et domicile, son adresse de messagerie électronique.

A l'issue de la présentation des 3 initiatives et du vote participatif, le podium des trois (3) lauréats du « Grand Prix de la Consolation » sera connu soit le mercredi 4 novembre 2026.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.



## **ARTICLE 7 – Nature des Trophées et journée de cérémonie de remise des prix :**

Le Concours récompensera au minimum cinq (5) lauréats qui se verront attribuer chacun une dotation en numéraire de 5 000 euros. Le lauréat arrivé premier sur le podium du « Grand Prix de la Consolation » se verra attribuer un prix exceptionnel de 10 000 euros.

L'organisateur s'engage également à communiquer autour du palmarès.

Les Trophées du Funéraire 2026 « Consolation » seront remis lors d'une cérémonie le mercredi 4 novembre 2026 à Paris en présence de tous les candidats souhaitant être présents.

Le jour de la cérémonie Préviséo Obsèques organisera une session « BOOTCAMP » ouverte à tous les candidats y compris des années précédentes, porteurs de projets funéraires, et incluant le déjeuner.

## **ARTICLE 8 - Dépôt du Règlement du Concours :**

Les Participants à ce concours acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de l'étude de Didier et Xavier Avalle 10, rue du Chevalier de Saint-Georges 75001 Paris. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de PREVISEO OBSEQUES, pendant toute la durée du Concours.

« Les Trophées du Funéraire Préviséo » est une marque déposée. Toute utilisation est soumise à l'autorisation de Préviséo Obsèques.

## **ARTICLE 9 - Remboursement des frais de participation :**

Les éventuels frais de déplacement liés à la cérémonie de remise des Trophées ne seront pas pris en charge.

## **ARTICLE 10 - Données nominatives :**

La participation au concours nécessite la communication des données à caractère personnel (« les Données personnelles ») du Participant visées à l'Article 3. Ces données peuvent être modifiées à tout moment par le Participant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur :

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, les Données personnelles du Participant font l'objet d'un traitement dont Préviséo Obsèques définit les finalités et les moyens et est, à ce titre, responsable de ce traitement.

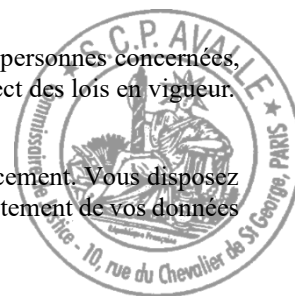
Ce traitement a pour finalité :

- de répondre aux besoins d'organisation du Concours ;
- d'organiser l'intermédiation entre le Participant et les co-organisateurs, d'assurer l'identification, la communication et la conservation des échanges avec le Participant ;

Les données collectées seront conservées en base active le temps nécessaire à l'exécution des finalités puis archivées à des fins historiques. Les destinataires de ces données sont les co-organisateurs du concours ainsi que les prestataires dûment habilités.

Préviséo Obsèques s'est engagé à protéger l'ensemble des données à caractère personnel des personnes concernées, lesquelles données sont recueillies et traitées avec la plus stricte confidentialité et dans le respect des lois en vigueur. Vos données ne sont pas transmises hors Union-Européenne.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).



Soucieux du respect de la réglementation relative à la Protection des données, nous tenons également à vous informer que Préviséo Obsèques a nommé un Délégué à la Protection : THENEOSHIELDS (Groupe Data Privacy Management System (DPMS)).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) :

- Par courriel à : [dpo@previséo.fr](mailto:dpo@previséo.fr)
- Par courrier postal : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris.

Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez à tout moment saisir [l'autorité de contrôle](#).

## **ARTICLE 11 - Responsabilité :**

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre des Trophées soit de soumettre le projet recueilli au Jury du Concours, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et de communiquer autour des initiatives des Lauréats, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

## **ARTICLE 12 - Cas de force majeure et réserves :**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Il en sera de même en cas de jugement par le Jury de l'inadéquation ou de l'insuffisance des projets présentés par les candidats, par rapport aux objectifs assignés par le présent Règlement.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

## **ARTICLE 13 - Litiges :**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Concours et à la désignation du ou des lauréats, devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

Jean-Baptiste Fouquet - Previséo – 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris  
Ou <https://concourspreviséo.fr/>

Aucune contestation ne sera prise en compte quinze jours après la date de clôture du Concours, soit celle de la date de remise des projets.

## **ARTICLE 14 - Consultation du Règlement :**

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Concours, à l'adresse suivante :

PREVISEO OBSEQUES - Jean-Baptiste Fouquet 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du Concours.

